



36 Place de la Mairie  
Tel : 05.65.69.02.42  
Mail : [mairie-de.camboulazet@wanadoo.fr](mailto:mairie-de.camboulazet@wanadoo.fr)

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
LUNDI 16 NOVEMBRE 2020  
A 20H**

**(EXTRAITS)**

**L'an deux mille vingt, Le seize du mois de novembre** à 20 Heures,

Le Conseil Municipal de la commune de CAMBOULAZET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LACHET Jean, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/20

Aucun absent. Le conseil est au complet.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil :

Monsieur Julien ANGLES a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**1- Le Zoom :**

- **Cimetière, état des lieux du projet d'agrandissement** : présentation du dossier pour une réalisation des travaux au cours de l'année 2021.
- **Commission finances : présentation de la situation financière de la commune.**

**2- Les Sujets d'actualité**

↳ **Suivi des actions en cours** :

- **Aménagement d'un bureau à la Mairie.**
- **Pays Ségali Communauté**
- **Compte rendu des diverses réunions** :  
Réunion du conseil communauté du 05/11.  
Et réunion de l'office du tourisme le 26/10 ( objet l'élection d'un président et d'un vice-président.)
- **Voirie**
- **Bilan travaux 2020** : Une partie de la voie communale N°04 qui va à la Fabrie a été refaite jusqu'à la limite de la commune de Quins.  
La mairie de Camboulazet propose à la mairie de Quins de participer pour moitié au frais relatifs à ces travaux de voirie (voirie située en limite de commune).
- **Programme travaux 2021**. Les prochains travaux à prévoir sont :
  - Pont du Malrieu (coupe d'eau, aménagement espace car dépôt de déchets verts)
  - Route du Devès
  - Route de la Fabrie à Pruns (problème d'évacuation des eaux)
  - Aménagement du carrefour « La Levade ».
  - Un relevé des besoins reste à affiner, le Conseil municipal déterminera ensuite les priorités et validera les projets à programmer pour l'année à venir.

- FAL (Fonds d'Action Local)

Une aide financière a été attribuée à la mairie au titre du FAL 2020 pour les travaux de mise en sécurité de la voie communale N°202 à l'entrée de l'aire de pique nique à Versailles (construction d'un mur en pierre).

- **Assurances : Points sur les sinistres en cours**

↳ **Sujets nouveaux :**

- Nouveaux horaires du secrétariat de Mairie :

Présence de la secrétaire samedi matin de 9h à 12h (uniquement en semaines impaires).

Présence de la secrétaire mercredi matin de 9h à 12h (seulement les semaines paires)

Permanence d'élus les deux samedis semaines paires de 10h à 12h.

Ces nouveaux aménagements seront mis en place à partir du 01/01/2021

- Budget Communal :

Admission en non-valeur et décisions modificatives : budget communal et assainissement

**DELIBERATION OBJET : PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES : BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 et BUDGET COMMUNAL 2020**

Le Conseil Municipal est saisi par le comptable public d'une demande d'admission de créances irrécouvrables.

Il est rappelé que le comptable public a la compétence exclusive de la mise en recouvrement des titres de recettes de la collectivité. Dans le cadre de cette mission, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et, le cas échéant, de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisées par la loi. Aussi, ce n'est que lorsque l'ensemble des poursuites engagées n'a pas permis de recouvrer les créances détenues par la Commune que leur admission peut être proposée.

L'admission a pour effet de décharger le comptable public de son obligation de recouvrer la créance, sans que cette circonstance ne mette fin aux poursuites, ne fasse obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Du point de vue de la collectivité, la procédure d'admission se traduit, pour l'exercice en cours, par une charge budgétaire égale au montant des créances concernées. Cette procédure a ainsi pour objet de constater qu'une recette budgétaire comptabilisée sur un exercice antérieur ne se traduit pas, à priori, par un encaissement en trésorerie.

Les admissions de créances proposées en 2020 par le comptable public intéressent les titres de recettes émis sur la période 2019-2020 (motif : PV de carence)

Monsieur le Maire propose d'admettre en non-valeur les sommes de :

- 197,96 € du budget assainissement 2020
- 5 009,10 € du budget communal 2020

Suivant les états transmis, par la trésorerie le 13 octobre 2020 (voir en PJ)

	Nb de débiteurs concernés	Nombre de titres de recettes proposés en non-valeurs	Montant des titres	Nature des créances
Particulier BUDGET COMMUNAL	1	16	<b>5 009, 10 €</b>	Impayés des loyers
Particulier BUDGET ASSAINISSEMENT	1	6	<b>197,96€</b>	Impayés redevance assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**Décide** d'accepter l'admission en non-valeur des créances proposées par le comptable public pour un montant de **197,96€ du budget assainissement** et **5 009,10 € du budget communal** et de prélever les dépenses correspondantes sur **les crédits du compte 6541 des budgets respectifs**.

**DELIBERATION OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°02 : BUDGET ASSAINISSEMENT 2020 – VIREMENTS DE CREDITS**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 6063 : Fourn. d'entretien et de petit..	198.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>198.00 €</b>			
D 6541 : Créances admises en non-valeur		198.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>198.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>198.00 €</b>	<b>198.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°01 : BUDGET COMMUNAL 2020 – VIREMENTS DE CREDITS**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D 60631 : Fournitures d'entretien	10.00 €			
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>10.00 €</b>			
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	5 000.00 €			
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct</b>	<b>5 000.00 €</b>			
D 6541 : Créances admises en non-valeur		5 010.00 €		
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>5 010.00 €</b>		
<b>Total</b>	<b>5 010.00 €</b>	<b>5 010.00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

○ **Taxe d'aménagement :**

Le Conseil Municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'aménagement à 3% pour l'année 2021. Donc pas d'augmentation.

- **Radars pédagogiques :**  
Le Contrat de maintenance proposé par la société qui a vendu les radars est à l'étude.
  
- **Cloches de l'Eglise de Camboulazet :**  
Remplacement des contacteurs de 3 moteurs pour l'électrification des cloches.

### **3- Les Questions diverses**

- **Abri bus à Camboulazet :** Installation d'un poteau pour soutenir le palissage en bois près du mur d'une maison d'habitation.
  
- **Chemin de la Cabane :**  
Proposition d'un administré de déplacer le chemin.  
Etude, sur la faisabilité du projet, en cours.
  
- **Occupation du domaine public au lotissement Bounafouzen :**  
Une bonne partie du matériel a été enlevé ; ce qui reste doit également être dégagé.